

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 12****Pouvoirs : 1****POUR : 12**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.

Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.

DEL 14/2019**Objet : Amortissements 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de délibérer sur l'amortissement des immobilisations 2018.

Considérant l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention (Madame Christiane DUCOUSSO) et 12 voix pour, DÉCIDE :

- **D'AMORTIR** les immobilisations 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le tableau suivant :

AMORTISSEMENTS 2019			
Désignation des immobilisations	Valeur d'acquisition	Durée amortissement	Montant de l'amortissement
2 souffleurs + 2 débroussailleuses	2 642,40	3 ans	880,00
20 barrières manifestations	1 567,20	3 ans	522,00
1 laveuse de sols Scrubtec 530	6 589,20	10 ans	658,00
5 fauteuils bureau secrétariat	960,00	2 ans	480,00
1 abri plein air (barnum)	1 978,24	2 ans	989,00
7 jardinières	1 188,00	2 ans	594,00
2 chariots + 40 grilles inox	1 236,00	2 ans	618,00
1 défibrillateur	2 466,76	5 ans	493,00
8 pergolas	1 634,69	3 ans	544,00
3 cordons lumineux led	822,24	3 ans	274,00
24 guirlandes électriques led	2 286,96	3 ans	762,00
4 rideaux barnum	1 201,56	2 ans	600,00
1 lot illuminations led	5 190,24	3 ans	1 730,00

Le Maire,
Jacques LAMBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

